



## INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE ET INCOMPÉTENCE ? OUI MAIS DE QUI ?



La direction juridique et sociale du groupe Egis, dont le métier est de connaître et d'appliquer les règles sociales et le code du travail, a essuyé le refus cinglant de l'inspection du travail de licencier pour insuffisance professionnelle une de nos représentantes du personnel CGT parce que, selon la décision de l'inspection du travail, la direction juridique et sociale n'a pas respecté les règles du code du travail.

Or, cette dernière a décidé de s'acharner contre notre représentante CGT, puisque la direction juridique vient d'entamer une nouvelle procédure de licenciement à son encontre.

Surtout, sous couvert d'une prétendue incompétence professionnelle de la part de la représentante du personnel, la direction juridique vise en réalité à attaquer nos représentants CGT pour tenter de mettre au pas notre syndicat.

Aujourd'hui, les représentants CGT de l'ensemble des structures de la Caisse des Dépôts demandent non seulement l'arrêt immédiat de la nouvelle procédure de licenciement contre la représentante du personnel, tout autant injustifiée que la première, mais également la démission de la direction juridique et sociale pour son insuffisance professionnelle qui semble maintenant avérée.

**Stop**  
  
assez de mensonges

**SI VOUS SOUHAITEZ LEUR ADRESSER UN AVIS SUR LE PROCÉDÉ :**

- Directeur général : [nicolas.jachiet@egis.fr](mailto:nicolas.jachiet@egis.fr)
- DRH : [frederic.perin@egis.fr](mailto:frederic.perin@egis.fr)
- Directrice juridique et sociale : [martine.huard@egis.fr](mailto:martine.huard@egis.fr)